



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 3028

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question de la diffusion de la chaîne audiovisuelle France 24 à l'étranger. Cette dernière vient de se voir refuser, par les autorités locales, le relais satellite permettant la diffusion de ses programmes en Israël, au motif que TV 5 émettait déjà par ce biais. Il lui demande de lui indiquer quelles conséquences elle tire de cette situation.

Texte de la réponse

La chaîne France 24 est diffusée en Israël en clair et gratuitement sur trois satellites : Nilesat, Arabsat et Hotbird et en offre payante sur Yes. S'agissant de la chaîne TV5, celle-ci est reçue en Israël en clair par satellite Hotbird en réception analogique et Astra en réception numérique.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3028

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5198

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3454